

Evaluation de la production de déchets
de la filière construction et amélioration
de la connaissance de la filière de
valorisation et d'élimination

~ Midi-Pyrénées ~

BÂTIMENT
DANGEREUX
DECHETS
VALORISATION
PUBLICS
PRODUCTION
TRAVAUX
INERTES
ÉLIMINATION
RECYCLAGE
FILTR
ENTREPRISES
FILTR
ENTREPRISES

Septembre 2015

Sommaire

Objectifs et méthodes	3
Les objectifs du diagnostic initial régional	4
Un dispositif structuré autour de 5 outils	5
Une nomenclature fondée sur 3 familles de déchets du BTP	6
Taux de réponses	7
Outil I – Déchets et matériaux entrants sur les installations de traitement de déchets	8
Les déchets inertes	10
Focus sur les déchèteries	21
Les déchets non inertes non dangereux	23
Les déchets dangereux	26
Outil II / III / IV – Synthèse	29
Outil II – Entreprises de Travaux Publics	32
Outil III – Entreprises de Bâtiment spécialisées dans la démolition	39
Outil IV - Entreprises du Bâtiment hors démolition	43
Lexique	51



Objectifs et méthodes

Rappel des objectifs de l'ensemble du dispositif

1. Les objectifs du diagnostic initial au niveau régional

La bonne gestion des déchets générés sur les chantiers de Bâtiment et de Travaux publics est un enjeu majeur.

Dans cette dynamique, un diagnostic régional précis et complet est proposé par le CRC BTP, en tant qu'Observatoire régional du Bâtiment et des Travaux Publics, en partenariat avec l'ORDIMIP, Observatoire Régional des Déchets de Midi-Pyrénées.

Ce projet repose sur un partenariat régional fort, afin d'aboutir à un diagnostic « partagé » intégrant l'ensemble des spécificités observées à l'échelle de la région avec possibilité de départementaliser.

Les différentes spécificités en font une étude sans équivalent, permettant la mise en place de plans d'actions par les partenaires du projet. En outre, il constitue l'état initial de la révision des plans de gestion des déchets du BTP.

Le livrable régional réalisé par le CRC BTP s'inscrit dans ce cadre législatif. Il permet de fournir des informations quantitatives et qualitatives pour permettre une meilleure connaissance des enjeux de cette activité pour la profession.

L'analyse régionale se structure autour des questionnements suivants :

- 1) Volume de déchets généré ?
- 2) Volume de matériaux recyclé ?
- 3) Quels flux départementaux et interdépartementaux ?
- 4) Pratiques des maîtres d'ouvrage ?

Sur l'ensemble de 3 catégories suivantes :

Déchets inertes

(y compris matériaux inertes valorisables)

Déchets non inertes non dangereux

Déchets dangereux

Cadre réglementaire

La gestion des déchets est réglementée par de nombreuses directives. Les principaux textes de référence, tant sur le plan européen que national, sont les suivants :

**2020
2014**

Plan de réduction et de valorisation des déchets 2014 - 2020

Ce plan conforte la place de la politique déchets dans la transition vers une économie circulaire.
Axe 5 : Mobiliser les professionnels du BTP dans le tri et le recyclage de leurs déchets

2015

Loi n°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (17/08/2015)

**2020
2014**

Programme national de prévention des déchets 2014 - 2020

Ce programme a pour ambition de rompre progressivement le lien entre la croissance économique et la production de déchets en prolongeant les actions de prévention menées précédemment, en fixant de nouveaux objectifs, comme la baisse des déchets d'activités.

2015

Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) – Adoptée le 07 août 2015

Etant le champ de compétences des régions en matière de prévention et de gestion des déchets par la définition d'un plan régional unique (Art.5).

Elle prévoit dans son art.8 un plan régional de prévention et de gestion des déchets qui sera intégré au schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT). Le plan devra être approuvé dans les 18 mois après promulgation de la loi.

**2012
2009**

Plan d'actions déchets

Mise en œuvre des engagements du Grenelle Environnement dont les objectifs prioritaires sont la baisse à la source de déchets puis le développement du recyclage et de la valorisation.

2011

Décret du 11 juillet 2011 relatif à la prévention et à la gestion des déchets

Transposition de la directive cadre déchets de 2008 et application de la loi « ENE ». Réforme de la planification territoriale des déchets et prévoit les dispositions sur le contenu, le suivi et l'évaluation de ces nouveaux plans.

2010

Loi dite « Grenelle II » du 12 juillet 2010

Prévoit que chaque département soit couvert par un plan départemental ou interdépartemental des de gestion des déchets du BTP.

Il précise également les objectifs de la révision de ces plans.

2010

L'ordonnance du 17 décembre : adaptation au droit de l'UE dans le domaine des déchets

L'ordonnance transpose en droit français la directive cadre sur les déchets de 2008 (partie législative)

2008

La directive cadre sur les déchets (n°2008-98/CE)

Etablit des mesures visant à protéger l'environnement et la santé humaine par la prévention ou la réduction des effets nocifs de la production et de la gestion des déchets, une réduction des incidences globales de l'utilisation des ressources et une amélioration de l'efficacité de cette utilisation.

Rappel des objectifs de l'ensemble du dispositif

2. Un dispositif structuré autour de 5 outils

L'observation des déchets du BTP au niveau régional nécessite la mise en place de plusieurs outils exhaustifs et complémentaires.

	Outil I	Outil II	Outil III	Outil IV	Outil V
Cible →	Installations de gestion des déchets du BTP	Entreprises de Travaux Publics (y.c. démolition)	Entreprises de Bâtiment spécialisées dans la démolition	Entreprises de Bâtiment hors démolition	Maîtres d'ouvrages
Champ →	Déchets Inertes Non Inertes Dangereux	Déchets Inertes Non Inertes Dangereux	Déchets Inertes Non Inertes Dangereux	Déchets Inertes Non Inertes Dangereux	Déchets Inertes Non Inertes Dangereux
Méthode →	Enquête exhaustive au niveau régional	Estimation et enquête statistique représentative au niveau régional	Enquête exhaustive au niveau régional	Estimation et enquête statistique représentative au niveau régional	Enquêtes
Objectif →	Volume de déchets entrants et recyclés par catégorie	Volume de déchets produits Destination des déchets par catégorie	Volume de déchets produits Destination des déchets par catégorie	Volume de déchets produits Destination des déchets par catégorie	Pratiques Besoin en matériaux Offre de matériaux

Rappel des objectifs de l'ensemble du dispositif

3. Une nomenclature fondée sur 3 familles de déchets du BTP

La nomenclature des déchets et matériaux utilisée dans cette étude est la suivante (nomenclature travaillée et validée par les experts nationaux, régionaux et départementaux) :

Déchets inertes

(y compris matériaux inertes valorisables)

- Terres et matériaux meubles non pollués
- Graves et matériaux rocheux (y compris matériaux de chaussée)
- Déchets d'enrobés - fraisât, plaques et croûtes - (sans goudron)
- Béton (armé et sans ferraille)
- Briques, tuiles et céramiques
- Mélanges de déchets inertes
- Autres déchets inertes



Déchets non inertes

- Mélanges de déchets non dangereux, non inertes (DIB) avec majorité de déchets inertes
- Mélanges de déchets non dangereux, non inertes (DIB) avec minorité de déchets inertes
- Métaux
- Plâtre – plaques et carreaux
- Plâtre - enduits sur support inertes
- Plastiques (hors emballages)
- Vitrages et fenêtres
- Bois bruts ou faiblement adjuventés
- Déchets végétaux
- Autres déchets non inertes non dangereux



Déchets dangereux

- Terres et matériaux meubles pollués
- Enrobés et produits contenant du goudron
- Amiante liée
- Amiante friable
- Bois traités
- Batteries
- Filtres à huile, bombes aérosol, chiffons souillés, cartouches
- Peintures, vernis, solvants, adjuvants divers, tous produits chimiques
- Autres déchets dangereux



Rappel des objectifs de l'ensemble du dispositif

4. Taux de réponses

Le taux de réponses à cette enquête est relativement correct et permet de fiabiliser les résultats.

L'interrogation des installations et entreprises a été réalisée entre septembre 2014 et janvier 2015 sur des données 2013.

	Outil I	Outil II	Outil III	Outil IV	Outil V
Cible	Installations de gestion des déchets du BTP	Entreprises de Travaux Publics (yc. démolition)	Entreprises de Bâtiment spécialisées dans la démolition	Entreprises de Bâtiment hors démolition	Maîtres d'ouvrages
Taux de réponses	29%	29%	23%	24%	NR
Nombre de structures concernées	760 installations	927 étbs.	44 étbs	23 258 étbs	maîtres d'ouvrages publics et privés
Nombre de structures interrogées	453 installations	140 étbs.	44 étbs.	465 étbs	10 maîtres d'ouvrages
Critères échantillon	exhaustivité	échantillon des entreprises « siège » entre 1 et 9 salariés; ent. de 100 sal. et + : exhaustivité	exhaustivité	échantillon des entreprises « siège » entre 1 et 9 salariés; ent. de 100 sal. et + : exhaustivité	échantillon

L'enquête qualitative a été menée auprès d'une dizaine de maîtres d'ouvrages qui n'ont pas souhaité répondre à ce jour.

Rappel: les résultats présentés tout au long de ce document sont des valeurs moyennes reposant sur des hypothèses et des estimations, une marge d'erreur est donc incluse.

CHIFFRES CLES

Les déchets produits par le secteur du BTP

72%
de la
production
totale

247 millions de Tonnes
déchets produits par le secteur de
la construction
- France (Année 2012)

dont **0,97%** de
déchets
dangereux

Sources : RSD.2012, Ademe-Enquête Collecte 2013, Estimations IN NUMERIS

1,6%
de la
production du
secteur de la
construction

4,05 millions de Tonnes
déchets collectés pour le secteur
de la construction
- Midi-Pyrénées (Année 2013)

dont **0,8%** de
déchets
dangereux

Sources : enquête ORDIMIP, Base GEREP, ADEME-Sinoe®

Quantités de déchets du BTP déclarées par les établissements du BTP de Midi-Pyrénées - données 2013

61,9T/étab.
production de
déchets rapportée
au nombre
d'établissements

1,5 million de Tonnes
déchets produits pour le secteur de
la construction
- Midi-Pyrénées (Année 2013)

dont **1%** de
déchets
dangereux

Sources : enquête et estimations CRC BTP

The background features two large, solid purple triangles that meet at a central point, forming an 'X' shape. The top-left and bottom-right triangles are oriented towards the center, while the top-right and bottom-left triangles are oriented away from the center.

Outil I – Déchets et matériaux entrant sur les installations de traitement des déchets

CHIFFRES CLES

Les installations de gestion des déchets BTP

Quantités de déchets du BTP reçues dans les installations de Midi-Pyrénées - données 2013



4 millions de tonnes pris en charge par les installations de traitement de déchets inertes
dont 143 000 tonnes en déchèteries

8%

sont réutilisés en remblais de carrière



26 000 tonnes issues des activités du BTP et déclarées par les ICPE, provenant de Midi-Pyrénées

73%

sont reconditionnés ou stockés avant élimination



33 000 tonnes provenant des activités du BTP de Midi-Pyrénées déclarées par les installations de traitement des déchets

1/3

est traité dans la région

Sources : enquête ORDIMIP, Base GEREP, ADEME-Sinoe®

Les installations de gestion des déchets du BTP en 2013

LES DECHETS INERTES





Le secteur de la construction est le principal producteur de déchets inertes, ces déchets n'ont pas besoin d'un traitement spécifique au regard de leur composition.

Ils sont souvent réutilisés en remblais dans les carrières par exemple ou broyés en granulats. Les quantités non valorisées sont envoyées en centre de stockage spécialisé.

Des besoins en stockage et en transport en résultent.

Données issues de l'enquête sur les installations ayant reçu des déchets inertes du BTP en 2013

En moyenne, les installations reçoivent :

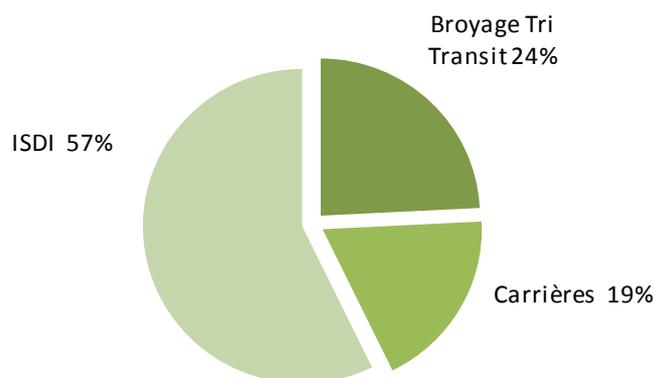
- 27% de déchets et matériaux provenant du bâtiment
- 73% de déchets et matériaux provenant des TP

Les déchets inertes produits en Haute-Garonne représentent 66% du tonnage global de déchets inertes relevant du BTP de Midi-Pyrénées (les installations de Haute-Garonne ne représentent pourtant que 36% des installations de Midi-Pyrénées).

Département de provenance des déchets inertes	Répartition des quantités de déchets inertes produits En %
ARIEGE	17%
AVEYRON	5%
HAUTE-GARONNE	66%
GERS	< 1%
LOT	< 1%
HAUTES-PYRENEES	2%
TARN	3%
TARN-ET-GARONNE	7%

1. Quantités de déchets inertes entrant dans les installations de Midi-Pyrénées en 2013

Catégories de traitement	Quantités de déchets inertes entrant dans les installations de traitement en tonnes
Broyage Tri Transit	978 600
Carrières	749 500
ISDI	2 312 800
Total	4 040 900



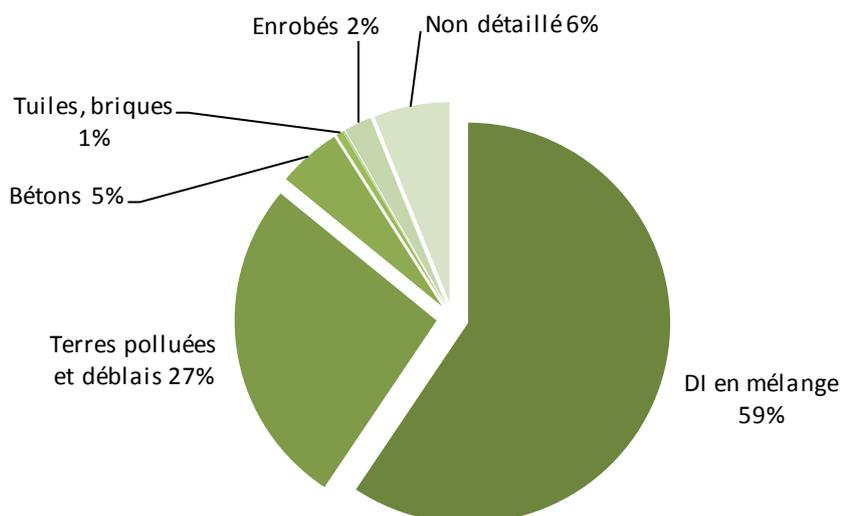
Les tableaux suivants quantifient les déchets selon leur typologie, lorsque celle-ci est connue (soit dans 93% des cas).

Quantités totales des déchets inertes entrants dans les installations de traitement

Les déchets inertes peuvent être segmentés en plusieurs sous-catégories.

Déchets inertes reçus en 2013 dans les installations de traitement	Quantités (en tonnes)
Déchets inertes en mélange	2 350 000
Terres non polluées et déblais	1 052 600
Bétons	201 000
Enrobés	87 300
Tuiles, briques	22 300
Isolants et autres déchets inertes	4 700
Non détaillé	323 000
Total	4 040 900

Ces déchets inertes sont, en totalité, issus de la région et traités dans le département où ils sont collectés.

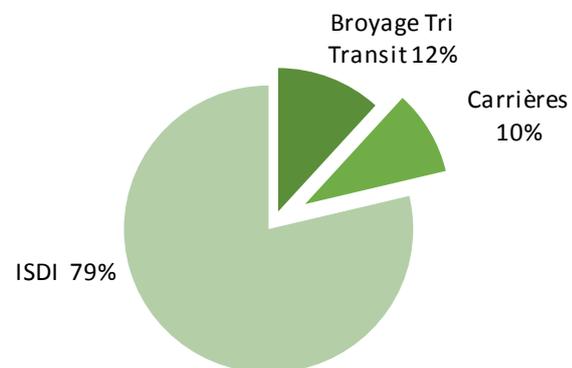


Les déchets inertes détaillés reçus par type d'installations:

→ Quantités de inertes en mélange

Type d'installation	Quantités de déchets inertes en mélange reçues (en tonnes)
Broyage Tri Transit	276 000
Carrières	224 000
ISDI	1 850 000
Total	2 350 000

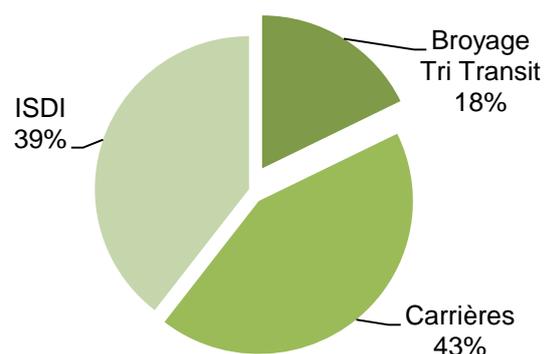
94% de ces déchets sont issus de la région. Sur cette proportion, 96% sont pris en charge dans le département où ils sont collectés.



→ Quantités de terres non polluées et déblais

Type d'installation	Quantités de terres non polluées et déblais reçues (en tonnes)
Broyage Tri Transit	186 800
Carrières	449 800
ISDI	416 000
Total	1 052 600

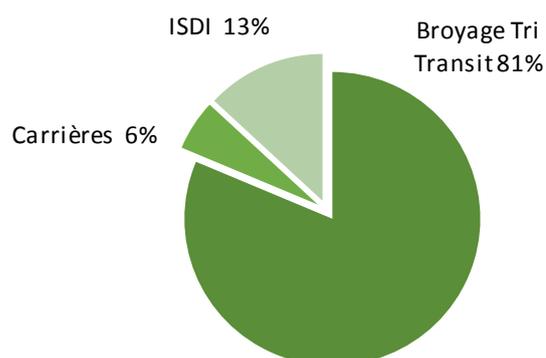
Ces déchets sont, quasiment tous, issus de la région et traités dans le département de collecte.



→ Quantités des bétons

Type d'installation	Quantités de bétons reçus (en tonnes)
Broyage Tri Transit	164 000
Carrières	11 000
ISDI	26 000
Total	201 000

Ces déchets sont tous issus de la région et du département de collecte.

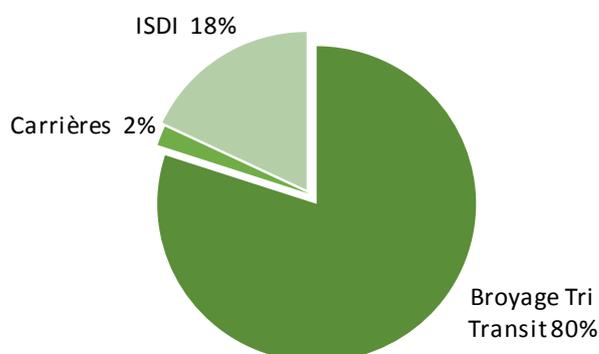


→ Quantités d'enrobés

Type d'installation	Quantité d'enrobés reçus (en tonnes)	En %
Broyage Tri Transit	87 000	99%
Carrières	100	<1%
ISDI	200	<1%
Total	87 300	100%

→ Quantités de tuiles et briques

Type d'installation	Quantités de tuiles, briques reçues (en tonnes)
Broyage Tri Transit	17 900
Carrières	400
ISDI	4 000
Total	22 300



→ Isolants

Les isolants (1 400 tonnes) sont présents exclusivement dans les installations de tri et transit. Ils sont issus à 100% de la région et à 93% du département dans lequel ils sont pris en charge.

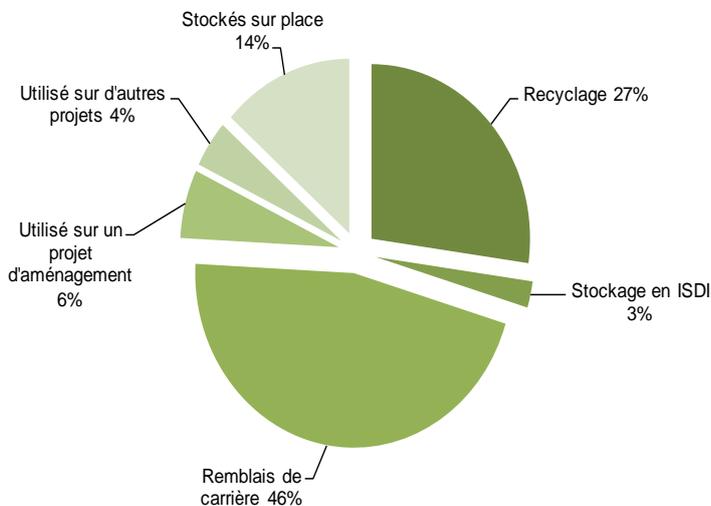
→ Quantités d'autres déchets inertes (pierres, galets, bétons mélangés à la ferraille)

Type d'installation	Quantités d'autres déchets inertes (en tonnes)	En %
Broyage Tri Transit	2 500	76%
Carrières	100	3%
ISDI	700	21%
Total	3 300	100%

2. Quantités de déchets inertes sortant des installations de traitement de Midi-Pyrénées en 2013

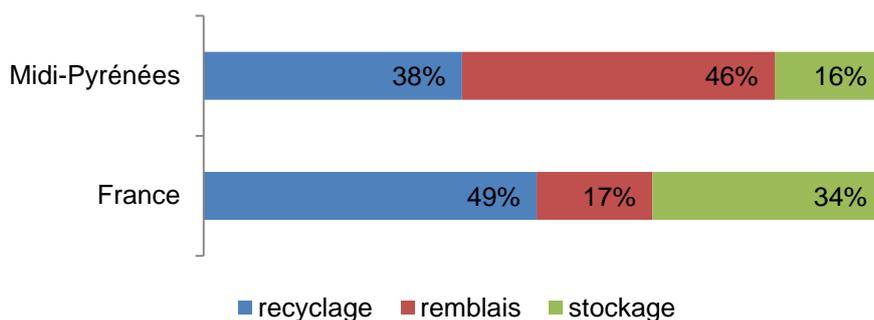
→ Destination des déchets inertes sortant des installations

Destination des déchets inertes sortant des installations de traitement	Quantités (en tonnes)
Recyclage	186 400
Utilisé sur un projet d'aménagement	43 500
Utilisé sur d'autres projets	29 800
Stockage en ISDI	16 700
Remblais de carrière	315 900
Stockés sur place	92 000
Total	684 300



La quantité de déchets inertes sortant des installations (684 300 t) est très inférieure à celle qui y entre (4 040 900 t) car, pour la majorité d'entre eux, les déchets inertes sont stockés directement en carrière ou en ISDI (77% de l'entrant) sans valorisation.

Traitement des déchets inertes – comparaison France / Midi-Pyrénées



Un traitement des déchets en région très différencié du constat fait au niveau national; en Midi-Pyrénées peu de stockage, une utilisation en remblais majoritaire.

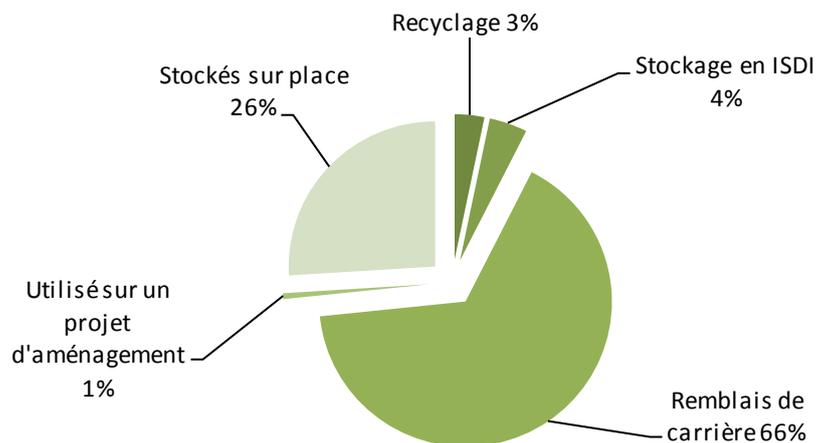
Outil I. Les installations de gestion des déchets BTP

INERTES

Les déchets inertes détaillés sortant des installations de traitement

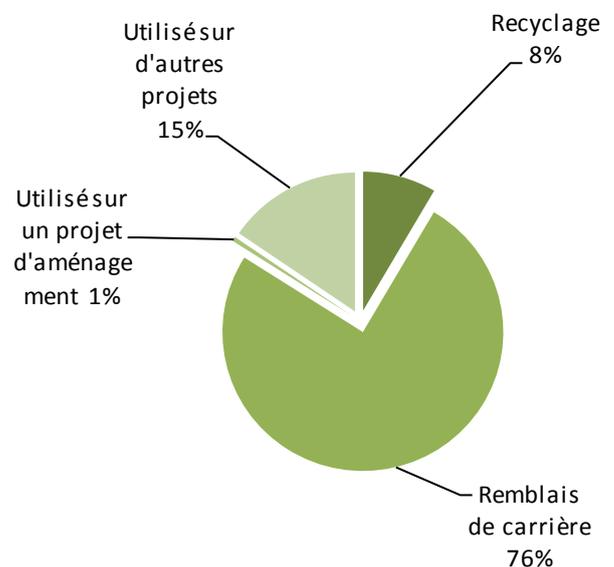
→ Destination des déchets inertes en mélange

Destination des déchets inertes en mélange sortant des installations de traitement	Quantités (en tonnes)
Recyclage	11 600
Utilisé sur un projet d'aménagement	2 300
Remblais de carrière	233 300
Stockage en ISDI	15 000
Stockés sur place	92 000
Total	354 200



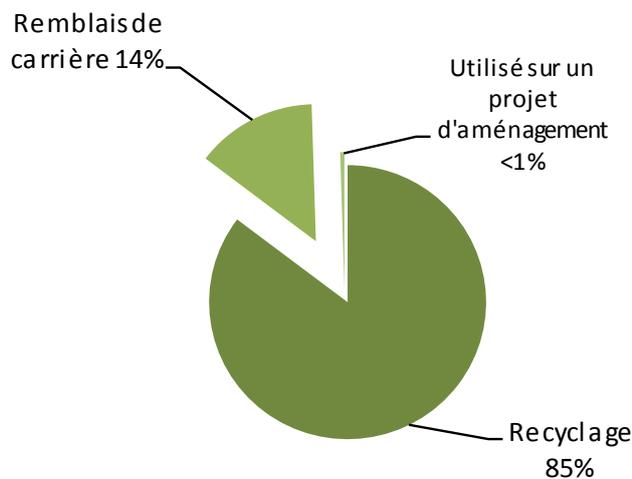
→ Destination des terres non polluées et déblais

Destination des terres non polluées et déblais sortant des installations de traitement	Quantités (en tonnes)
Recyclage	8 300
Utilisé sur un projet d'aménagement	500
Utilisé sur d'autres projets	15 200
Remblais de carrière	74 000
Total	98 000



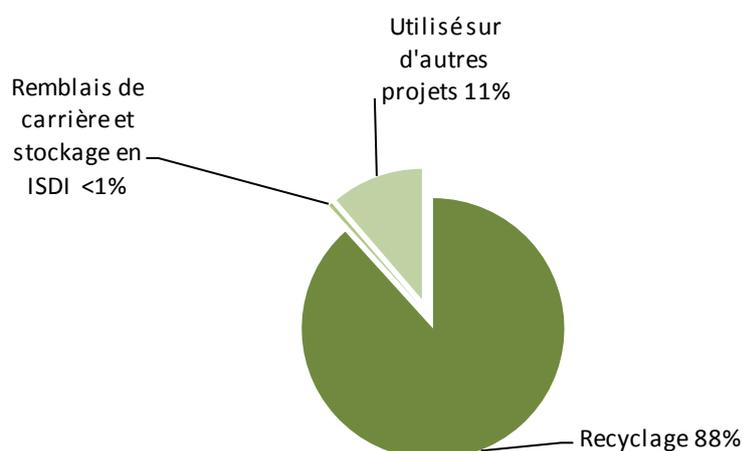
→ Destination des bétons

Destination des bétons sortant des installations de traitement	Quantités (en tonnes)
Recyclage	51 700
Utilisé sur un projet d'aménagement	300
Remblais de carrière	8 600
Total	60 600



→ Destination des tuiles et briques

Destination des tuiles et briques sortants des installations de traitement	Quantités (en tonnes)
Recyclage	112 900
Utilisé sur un projet d'aménagement	400
Utilisé sur d'autres projets	14 400
Stockage en ISDI	100
Total	127 900



→ Destination des enrobés

Les enrobés sortants des installations (700 tonnes identifiées) vont vers du recyclage, sont utilisés sur des projets autres que de l'aménagement ou partent en installation de stockage des déchets inertes (ISDI)

→ Destination des isolants

Les isolants sortant des installations sont dirigés vers des installations de stockage de déchets inertes.

→ Destination des autres déchets inertes

Les autres déchets inertes (pierres, ...) sortant des installations sont principalement utilisés sur des projets autres que de l'aménagement.

Les installations de gestion des déchets du BTP en 2013

FOCUS SUR LES DECHETERIES



Outil I. Les installations de gestion des déchets BTP



Rappel : Le champ de l'enquête sur les déchets inertes et les données issues de la base GERE portent sur les plateformes de regroupement (stations de transit) et de tri, de valorisation, les carrières recevant des déchets inertes, les Installations de stockage de déchets inertes et les installations de stockage de déchets non dangereux.

Afin de prendre en compte les données des déchèteries des collectivités locales, les éléments présentés dans ce paragraphe sont issus de l'enquête « Collecte 2013 » de Ademe-Sinoe®. Cette enquête est réalisée tous les 2 ans auprès des collectivités. Pour les besoins de l'étude les données sont limitées à la catégorie « déchets de construction et de démolition » pour les professionnels.

→ Quantités de déchets des professionnels du BTP collectées en déchèteries :

Ce sont un minimum de **143 000 tonnes** de déchets issus des professionnels du BTP qui ont été collectées par les déchèteries de Midi-Pyrénées en 2013.

→ Répartition, par département, des tonnages de déchets du BTP collectés en déchèteries

Département de collecte	Répartition de la quantité de déchets collectés
ARIÈGE	5%
AVEYRON	5%
HAUTE-GARONNE	30%
GERS	17%
LOT	9%
HAUTES-PYRÉNÉES	12%
TARN	16%
TARN-ET-GARONNE	6%
Total	100%

→ Type de traitements appliqués aux déchets du BTP collectés en déchèteries

Type de traitements	Quantité (en tonnes)	%
Concassage	24 700	17%
Concassage/transformation	11 400	8%
Stockage en ISDI	48 500	34%
Réutilisation en ISDND	1 500	1%
Traitement non précisé	56 900	39%
Total	143 000	100%

Les installations de gestion des déchets du BTP en 2013

LES DECHETS NON INERTES NON DANGEREUX





3. Quantités de déchets non dangereux non inertes issus du BTP en 2013

Données issues de la base GEREP – déclaration ICPE 2013

→ Département de production des déchets non inertes et non dangereux issus du BTP déclarés par les ICPE

Département d'origine des déchets non dangereux non inertes issus du BTP	Quantités (en tonnes)	%
ARIÈGE	300	1%
AVEYRON	600	2%
HAUTE-GARONNE	19 200	74%
GERS	3 300	13%
LOT	600	2%
HAUTES-PYRÉNÉES	1 500	6%
TARN	50	<1%
TARN-ET-GARONNE	400	2%
Total	25 950	100%

→ Département de traitement des déchets non inertes non dangereux issus du BTP

Département de traitement des déchets non dangereux non inertes issus du BTP	Quantités (en tonnes)	%
ARIÈGE		
AVEYRON	500	2%
HAUTE-GARONNE	19 200	74%
GERS	3 200	12%
LOT		
HAUTES-PYRÉNÉES		
TARN		
TARN-ET-GARONNE	400	2%
RESTE DE LA FRANCE	2 650	10%
Total	25 950	100%

Certaines ICPE n'ont pu quantifier directement les déchets non inertes non dangereux issus du BTP. Les déchets proviennent des collectivités et il n'est donc pas possible de différencier l'entreprise du particulier.

Outil I. Les installations de gestion des déchets BTP

NON INERTES
NON DANGEREUX



Traitement des déchets non inertes non dangereux issus des activités du BTP en Midi-Pyrénées

Traitement des déchets non inertes non dangereux issus des activités du BTP en Midi-Pyrénées	Quantités (en tonnes)	%
RECYCLAGE et stockage préalable aux opérations de recyclage	4 700	18%
Reconditionnement ou stockage préalable à une opération d'élimination	18 900	73%
Mise en décharge spécialement aménagée (alvéoles étanches séparées, recouvertes et isolées les unes et les autres)	2 300	9%
Incinération	30	<1%
Traitement physico-chimique	20	<1%
Total	25 950	100%

Type de déchets non dangereux non inertes traités	Quantités (en tonnes)	%
Bois brut ou faiblement adjuventés	1 200	5%
Matériaux plastiques (films, PSE, PVC,...)	50	<1%
Mélange de déchets non inertes non dangereux	18 900	73%
Métaux	4 300	17%
Plâtre, plaques et carreaux – enduits sur supports inertes	1 400	5%
Autres déchets non dangereux non inertes	100	1%
Total	25 950	100%

Les installations de gestion des déchets du BTP en 2013

LES DECHETS DANGEREUX



Outil I. Les installations de gestion des déchets BTP

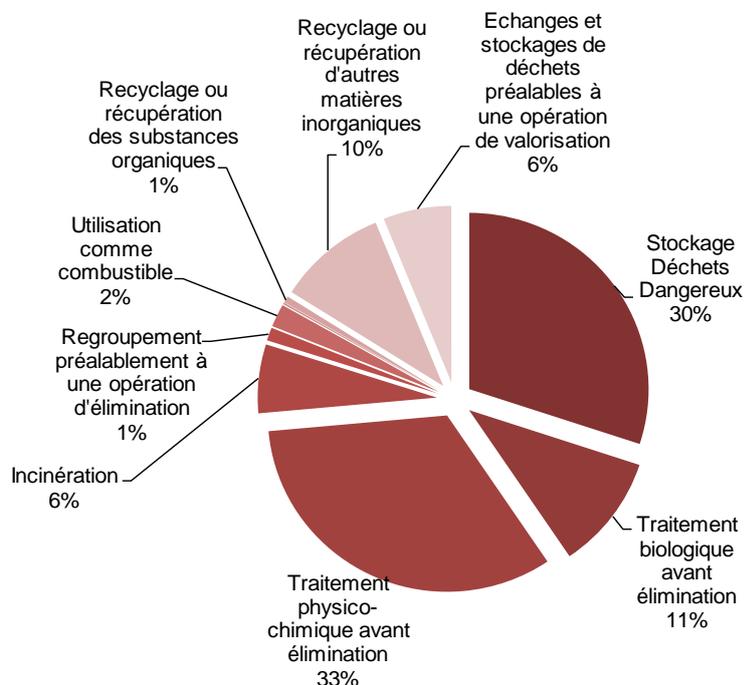


→ Département de production des déchets dangereux issus du BTP déclaré par les ICPE

Département d'origine des déchets dangereux produits en Midi-Pyrénées (déclarants ICPE)	Quantités (en tonnes)	%
ARIEGE	1 200	4%
AVEYRON	600	2%
HAUTE-GARONNE	25 200	76%
GERS	200	<1%
LOT	400	1%
HAUTES-PYRENEES	2 100	6%
TARN	1 300	4%
TARN-ET-GARONNE	2 300	7%
Total	33 300	100%

→ Traitement des déchets dangereux issus du BTP déclaré par les ICPE

Sur la quantité globale des déchets dangereux, 80% sont dirigés vers l'élimination et 20% sont valorisés.



Seul 1/3 des déchets dangereux issus des activités du BTP produits en Midi-Pyrénées est traité dans la région.

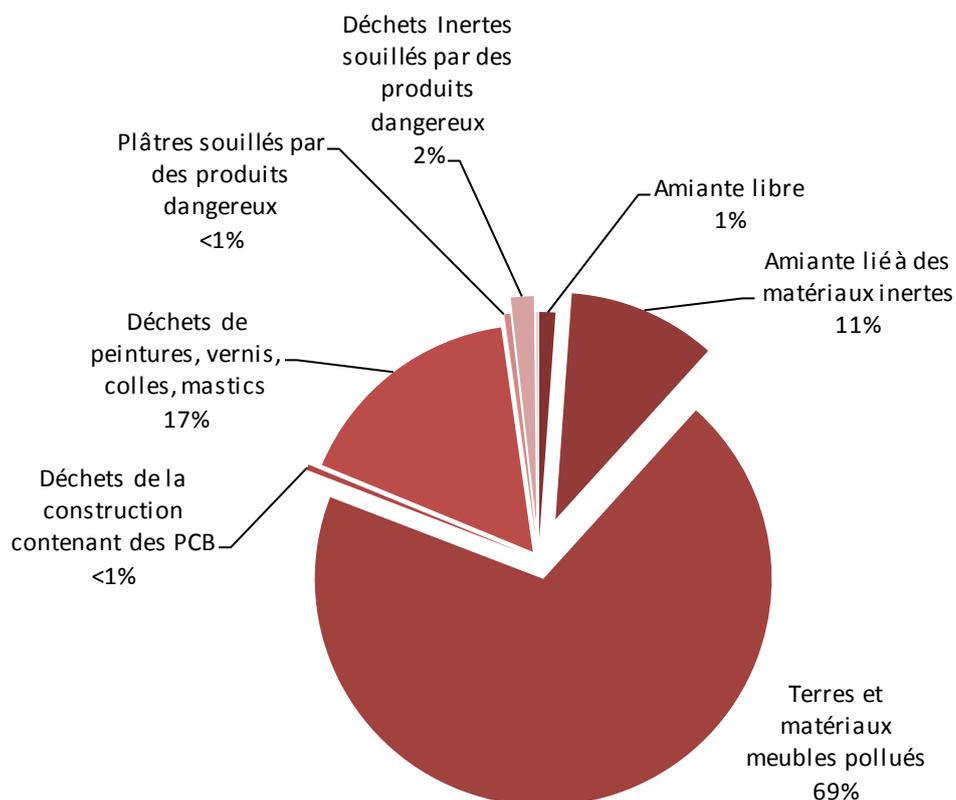
Sur le plan national, le traitement des déchets dangereux (quelle que soit la provenance, particulier, industries, construction ..) se fait par valorisation pour moitié. Les quantités restantes sont soit incinérées soit envoyées dans un centre de stockage.

Outil I. Les installations de gestion des déchets BTP

→ Typologie et traitement des déchets dangereux issus des activités du BTP déclarés par les ICPE de Midi-Pyrénées en 2013



Typologie des déchets dangereux	Quantités (en tonnes)
Amiante libre	380
Amiante lié à des matériaux inertes	3 500
Terres et matériaux meubles pollués	23 050
Déchets de la construction contenant des PCB	130
Déchets de peintures, vernis, colles, mastics	5 500
Plâtres souillés par des produits dangereux	5
Métaux souillés par des produits dangereux	140
Déchets Inertes souillés par des produits dangereux	540
Enrobés et produits contenant du goudron	15
Autres déchets du BTP souillés par des produits dangereux	40
Total	33 300





Outil II/III/IV – Synthèse

CHIFFRES CLES – entreprises du BTP

Quantités de déchets du BTP produites par les entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics de Midi-Pyrénées - données 2013

1,5 millions de tonnes de déchets déclarés
par les entreprises du BTP



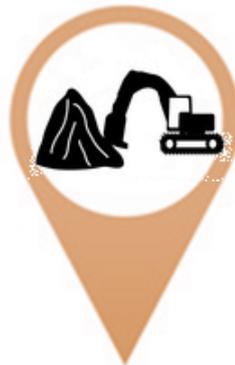
93% déchets inertes

24 229 établissements du BTP

7%

du volume de déchets produits

TRAVAUX PUBLICS



4%

des établissements

6%

du volume de déchets produits

BATIMENT HORS DEMOLITION



96%

des établissements

87%

du volume de déchets produits

BATIMENT SPE. DEMOLITION



<1%

des établissements

La production de déchets au niveau national représentait en 2012, 345 millions de tonnes dont 247 millions de tonnes pour le secteur de la construction.

La majeure partie des déchets dangereux est produite par les entreprises.

Entre 2006 et 2010, la production de déchets a progressé d'environ 10%, l'activité principale responsable de cette hausse est le secteur de la construction. Cette tendance s'inverse en 2012, due à un ralentissement de ce secteur dans la production de déchets.

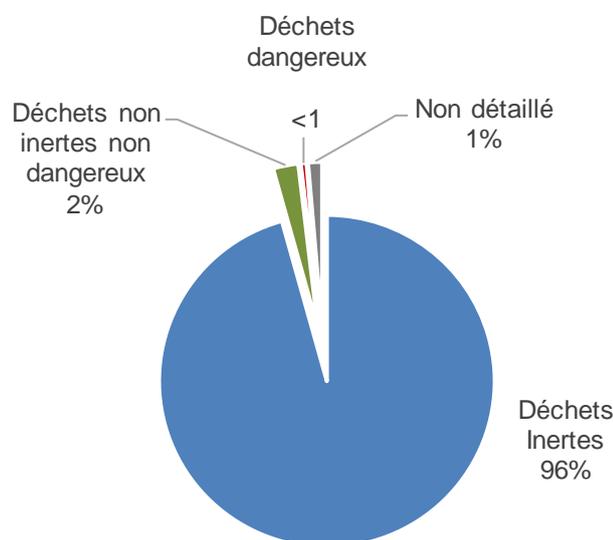
Outils II, III et IV : Synthèse

Les quantités indiquées dans la suite du document, sont des valeurs issues des déclarations des entreprises auxquelles a été appliqué un redressement statistique.

→ Quantités et types de déchets générés par les entreprises de BTP en Midi-Pyrénées en 2013

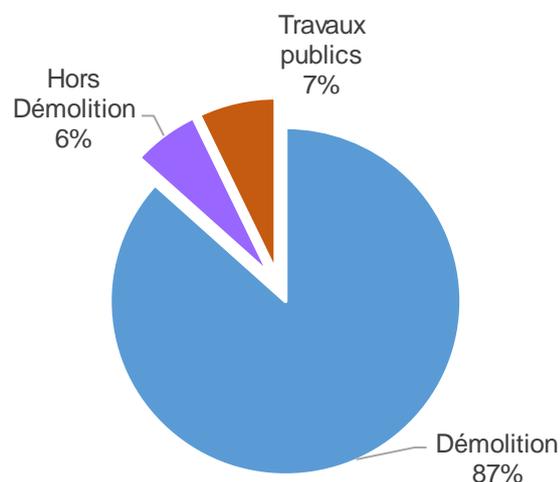
Quantités produites selon le type de déchets, toutes entreprises du BTP (Travaux publics, entreprises de Bâtiment Hors démolition, entreprises de bâtiment spécialisées dans la démolition) confondues.

Type de déchets	Quantité (en tonnes)
Déchets inertes	1 357 530
Déchets non inertes non dangereux	64 320
Déchets dangereux	7 770
Réponse non détaillée	19 000
Total	1 451 620



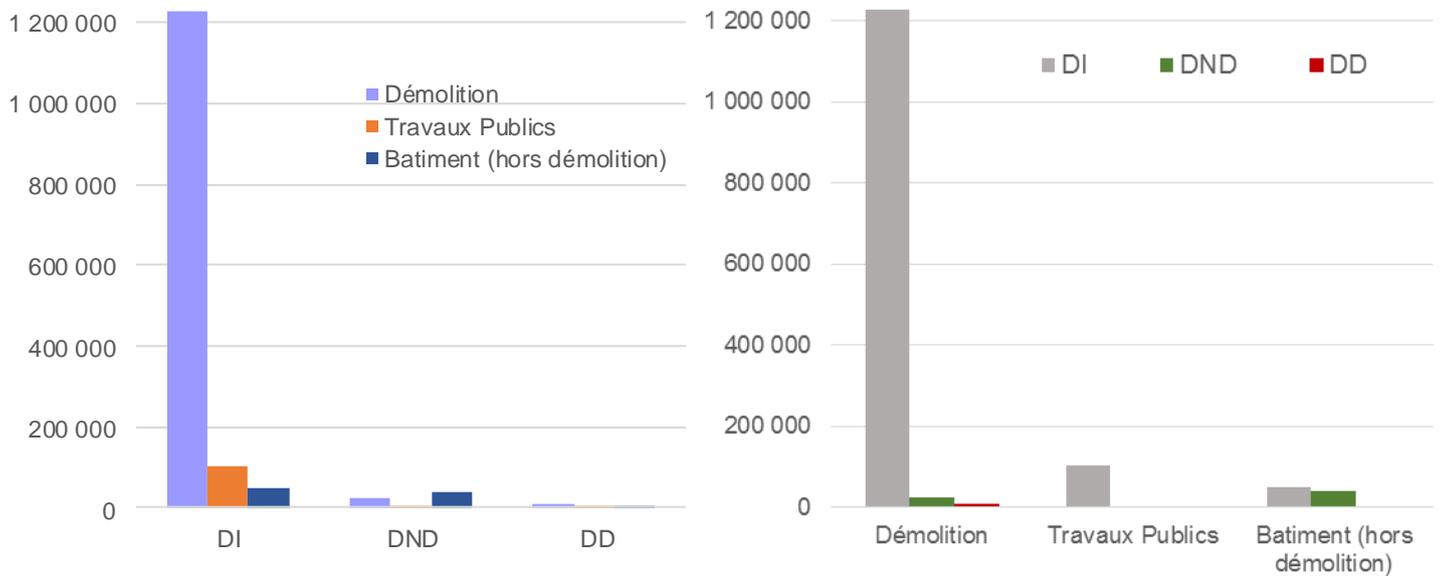
→ Répartition des déchets selon le secteur de l'entreprise

Type d'entreprise	Quantité (en tonnes)
Démolition	1 258 560
Hors Démolition	89 570
Travaux publics	103 790
Total	1 451 620



Outils II, III et IV : Synthèse

→ Répartition des tonnages de déchets par type d'activité et par catégorie



→ Temps d'acheminement des déchets

L'acheminement des déchets vers un lieu de dépôt est, en moyenne, de **14 kilomètres**.

Les professionnels déclarent être prêts à transporter leurs déchets sur certaines distances. Le périmètre acceptable se décompose comme suit :

km	%
Moins de 5 km	14%
Entre 10 et 20 km	25%
Entre 10 et 20 km	45%
Plus de 20 km	16%

→ Stratégie de gestion des déchets

Entreprises ayant une stratégie de gestion des déchets	%
Oui	73%
Non	20%
En projet	7%

La majeure partie des entreprises déclare avoir une stratégie de gestion des déchets.

Parmi elles, 76% sont des entreprises du bâtiment, hors démolition.



Outil II – Entreprises de Travaux publics



Outil II : Entreprises de Travaux Publics



Répartition des déchets des entreprises de TP par types

	Déchets inertes	Déchets non inertes non dangereux	Déchets dangereux	Total
Quantités (en tonnes)	102 500	1 100	190	103 790

Les entreprises dont les codes APE relèvent du secteur des travaux publics produisent essentiellement des déchets inertes.



Utilisation des matériaux inertes recyclés

43% des entreprises de TP utilisent des matériaux inertes recyclés.
Les matériaux utilisés proviennent directement du chantier pour 47% ou d'une entreprise de recyclage pour 53%.



Quantité de déchets produits selon la spécialité des entreprises de TP

Ce sont les entreprises spécialisées en travaux de routes, d'aérodrome et travaux analogues qui sont à l'origine de plus de 90% des déchets en Midi-Pyrénées.



Outil II : Entreprises de Travaux Publics



Gestion des déchets générés par les chantiers de TP

Mode de gestion des déchets sur chantier	Répartition (%)
Réemploi ou réutilisation sur chantier	38%
Evacuation vers une déchèterie professionnelle	<1%
Evacuation vers une autre installation de gestion des déchets	<1%
Intervention d'un collecteur de déchets professionnel	5%
Utilisation de bennes de chantier mutualisées	<1%
Non renseigné	56%



Provenance des déchets générés par les entreprises de TP

	Nombre de Chantiers en 2013 En %
ARIÈGE	5%
AVEYRON	7%
HAUTE-GARONNE	53%
GERS	3%
LOT	9%
HAUTES-PYRÉNÉES	2%
TARN	15%
TARN-ET-GARONNE	7%

NB : Les réponses à l'enquête ne permettent pas d'établir une répartition en quantité de déchets produits mais seulement en nombre de chantiers.

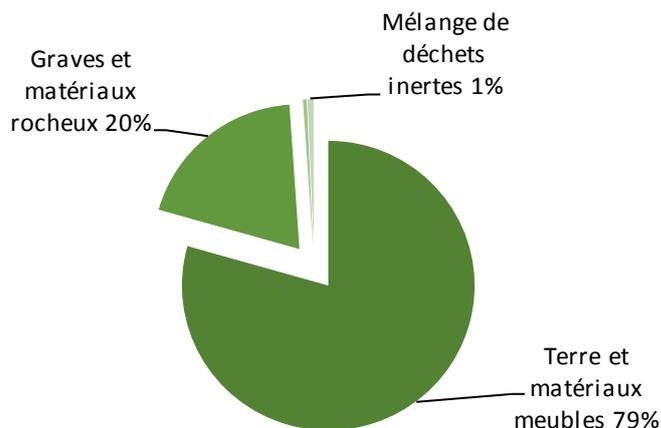


Les déchets inertes des entreprises de Travaux publics



Les différents déchets inertes générés par les entreprises de TP

Typologie des déchets inertes	Quantité générés (en tonnes)	En %
Terre et matériaux meubles	81 380	79%
Graves et matériaux rocheux	20 000	20%
Déchets d'enrobés, fraisât, ...	10	<1%
Béton (armé et sans ferraille), briques, tuiles, céramiques	420	<1%
Mélange de déchets inertes	690	<1%
Total	102 500	100%



Destination des déchets inertes des entreprises de TP

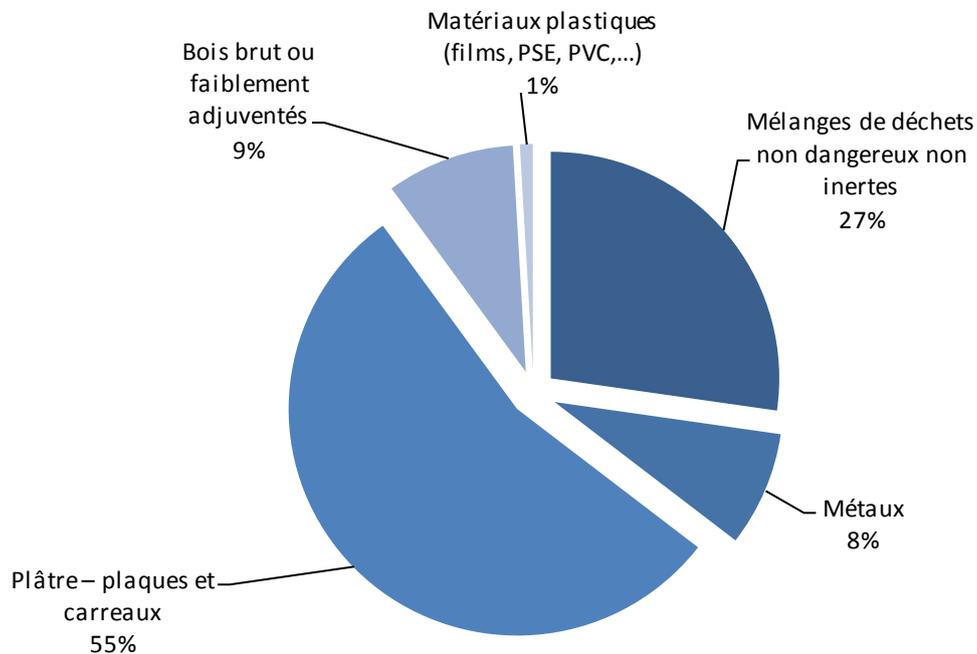
Département de traitement	Répartition du tonnage en %
Aveyron	5%
Haute-Garonne	47%
Lot	10%
Hautes-Pyrénées	3%
Tarn	8%
Tarn-et-Garonne	18%
Non renseigné	10%
Total	100%



Les déchets non inertes non dangereux des entreprises de Travaux Publics

→ Typologie des déchets non inertes non dangereux produits par les entreprises de TP

Déchets non inertes non dangereux	Quantité (en tonnes)
Mélanges de déchets non dangereux non inertes	300
Métaux	80
Plâtre – plaques et carreaux	600
Bois brut ou faiblement adjuvés	100
Matériaux plastiques (films, PSE, PVC,...)	10
Total	1 100

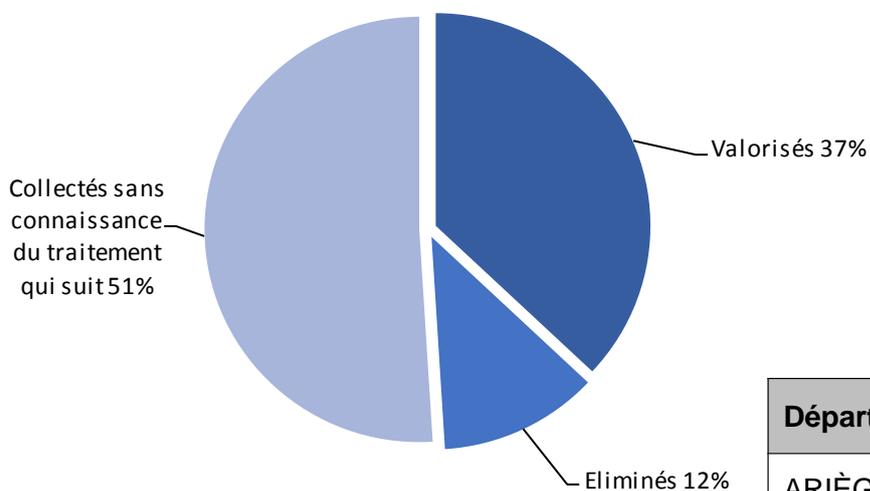


Outil II : Entreprises de Travaux Publics



Destination des déchets non inertes non dangereux des entreprises de TP

	Destination déclarée des déchets non inertes non dangereux des TP	Quantités En %
Valorisés	Installation de broyage	2%
	Plateforme de recyclage	18%
	Installation de tri	4%
	Ferrailleur	13%
Éliminés	Incinération	9%
	Installation de Stockage	2%
Collectés sans connaissance du traitement qui suit	Déchèterie	33%
	Collecte en benne mutualisée	18%



Département de traitement	Quantités En %
ARIÈGE	4%
AVEYRON	6%
HAUTE-GARONNE	56%
LOT	2%
HAUTES-PYRÉNÉES	13%
Non Renseigné	19%



Les déchets dangereux des entreprises de Travaux Publics

190 tonnes de déchets dangereux ont été déclarées par les entreprises de Travaux Publics en 2013 (amiante, emballages et absorbants souillés ...)

Les batteries et les huiles :

43% des entreprises font elles-mêmes la maintenance de leurs véhicules.

Les déchets générés, comme les huiles et les batteries, sont dirigés vers des ferrailleurs, des garagistes ou revendeurs agréés, des déchèteries ou des établissements de recyclage et de récupération.



Outil III – Les entreprises de bâtiment spécialisées dans la démolition



Outil II : Entreprises de Bâtiment spécialisées dans la démolition

→ Activités des entreprises de démolition

Activités pratiquées par les entreprises de démolition	%
Démolition – technicité courante	50%
Démolition par explosif	11%
Démolition par carottage ou sciage	33%
Désamiantage	61%
Autres activités hors démolition	33%

67% des entreprises de démolition déclarent pratiquer une autre activité en plus de leur activité principale de démolition.

→ Gestion des déchets des entreprises de démolition

Gestion des déchets des entreprises de démolition	Quantités (en tonnes)	%
Réemploi ou réutilisation sur chantier	6 000	<1%
Evacuation vers une déchèterie professionnelle	106 900	9%
Collecteur professionnel	900	<1%
Evacuation vers une autre installation de gestion des déchets	919 800	73%
Non renseigné	225 030	18%
Total	1 258 630	100%

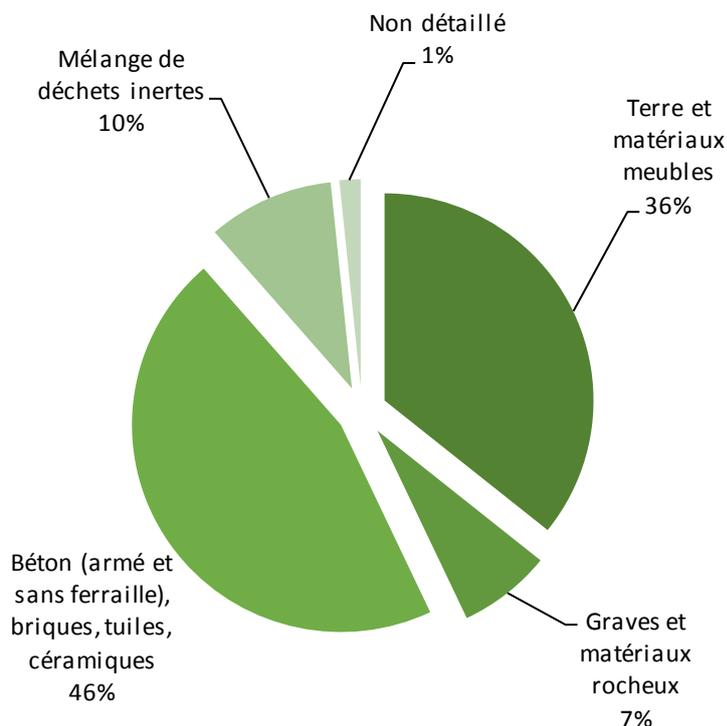


Outil III : Entreprises de Bâtiment spécialisées dans la démolition



Les déchets inertes des entreprises spécialisées dans la démolition

Déchets inertes des entreprises de démolition	Quantités (en tonnes)
Terre et matériaux meubles	6 000
Graves et matériaux rocheux	106 900
Béton (armé et sans ferraille), briques, tuiles, céramiques	900
Mélange de déchets inertes	919 800
Non détaillé	225 040
Total	1 228 300



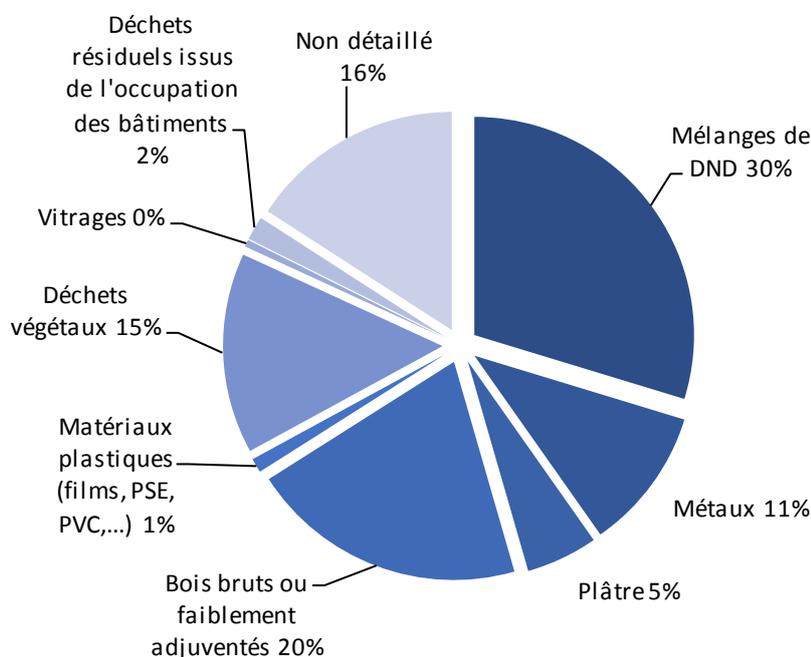
Les bétons de démolition, par exemple, peuvent être recyclés sous la forme de granulats.

Outil II : Entreprises de Bâtiment spécialisées dans la démolition

Les déchets non inertes non dangereux des entreprises spécialisées dans la démolition

Près de 23 000 tonnes de déchets non inertes non dangereux sont générées par les entreprises de démolition. Les déchets non inertes non dangereux en mélange représentent 35% et les déchets végétaux 17%.

Type de déchet non inerte non dangereux	Quantité (en tonnes)
Mélanges de déchets non inertes non dangereux	6 760
Métaux triés	2 400
Plâtre – plaques et carreaux triés	1 200
Bois bruts ou faiblement adjuventés	4 640
Matériaux plastiques (films, PSE, PVC,...) triés	240
Déchets végétaux	3 380
Vitrages triés	120
Déchets résiduels issus de l'usage et l'occupation des bâtiments	400
Non renseigné	3 600
Total	22 740



Les déchets triés représentent 17% de la production des entreprises spécialisées dans la démolition.

Les déchets dangereux des entreprises spécialisées dans la démolition

7 520 tonnes de déchets dangereux sont déclarées par les entreprises de démolition. Ces déchets sont, principalement, des terres et matériaux meubles pollués (68%).

L'amiante représente 32% des déchets dangereux issus de la démolition.



Outil IV – Entreprises du Bâtiment hors démolition



Outil IV : Entreprises du Bâtiment hors démolition

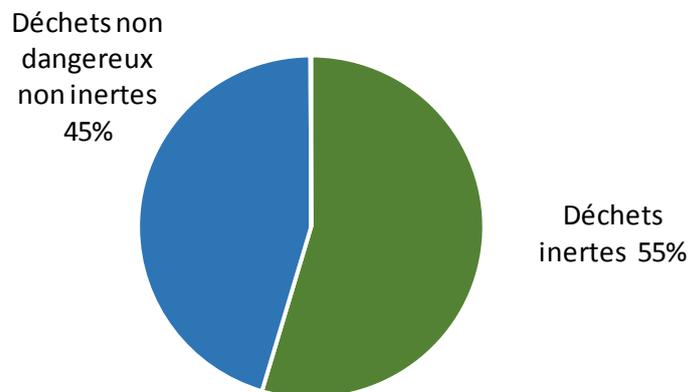


Déchets produits par les entreprises du Bâtiment hors démolition

On décompte près de 90 000 tonnes de déchets issus des chantiers des entreprises de bâtiment hors démolition.

	Quantité de déchets (en tonnes)	Répartition en %
Déchets inertes	48 730	55%
Déchets non dangereux non inertes	40 480	45%
Déchets dangereux	60	<1%
Total	89 270	100%

Selon les déclarations des entreprises, les types de déchets sont, essentiellement, des inertes et des non inertes non dangereux.



Production de déchets selon l'activité de l'entreprise

Secteur d'activité	Répartition de la quantité de déchets produits
Gros œuvre (dont maçonnerie générale et gros œuvre bâtiment)	76% (42%)
Second œuvre	24%

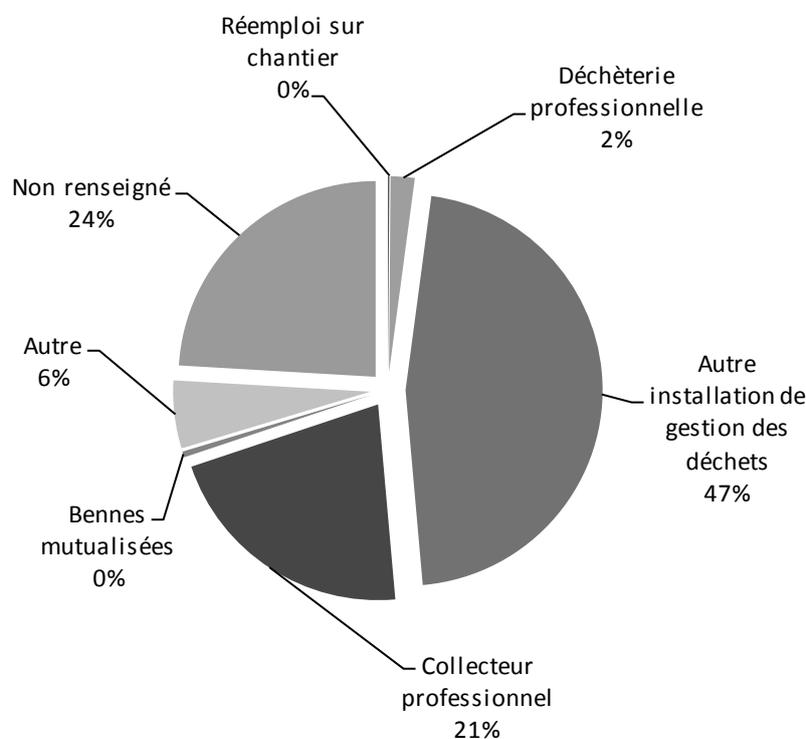


Outil IV : Entreprises du Bâtiment hors démolition



Gestion des déchets par les entreprises du Bâtiment hors démolition

Type de gestion des déchets	Quantité de déchets (en tonnes)	Répartition en %
Réemploi ou réutilisation sur chantier	110	<1%
Evacuation vers une déchèterie professionnelle	1 760	2%
Evacuation vers une autre installation de gestion des déchets	41 520	47%
Intervention d'un collecteur de déchets professionnel	18 960	21%
Utilisation des bennes de chantier mutualisées	430	<1%
Autres	5 000	6 %
Non précisé	21 480	24%
Total	89 260	100%





Outil IV : Entreprises du Bâtiment hors démolition



Les déchets inertes des entreprises du Bâtiment hors démolition



Destination des déchets inertes des entreprises du Bâtiment hors démolition ayant répondu à l'enquête

Département de gestion des déchets inertes des entreprises de bâtiment hors démolition	En %
AVEYRON	5%
HAUTE-GARONNE	29%
GERS	14%
HAUTES-PYRÉNÉES	10%
TARN	5%
TARN-ET-GARONNE	10%
NON RENSEIGNÉ	19%
HORS RÉGION MIDI-PYRÉNÉES	10%

Ces déchets sont dirigés vers des centres de tri, des plateformes de recyclage ou de valorisation, d'autres partent vers des installations de stockage ou en comblement de carrières.

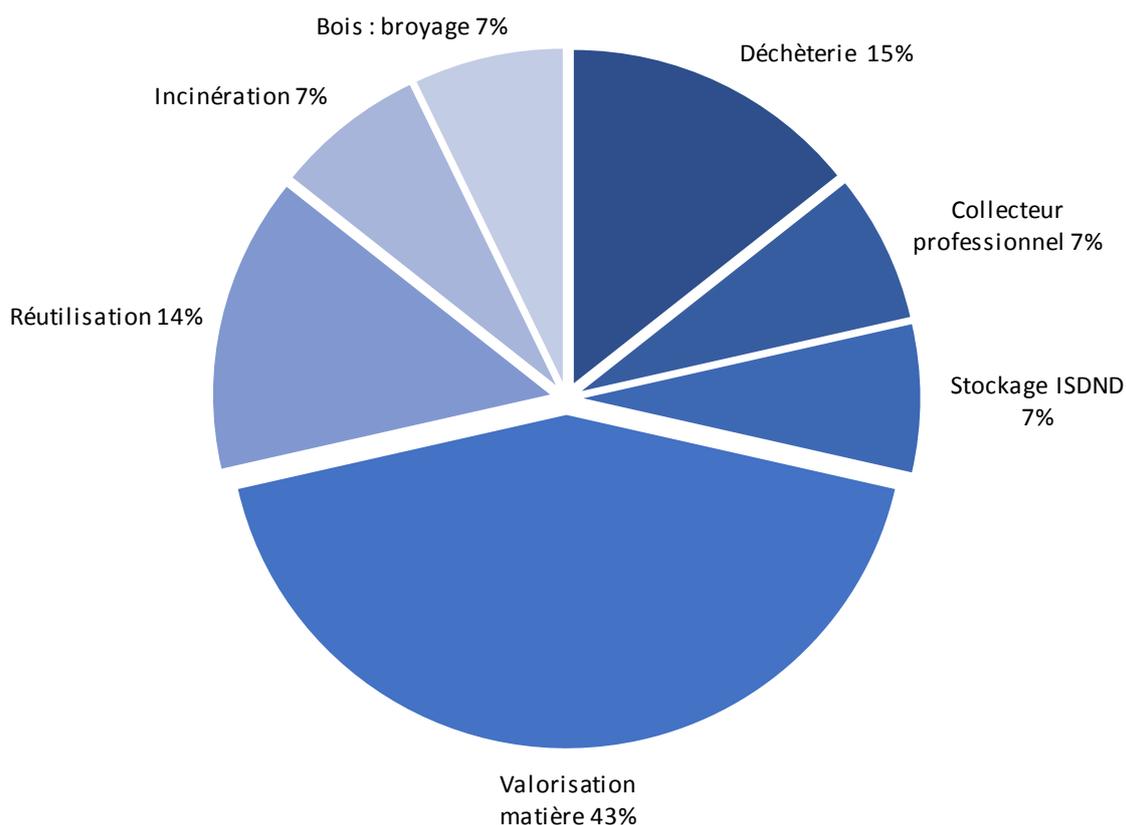


Les déchets non inertes non dangereux des entreprises du Bâtiment hors démolition

→ Destination des déchets non inertes non dangereux des entreprises du Bâtiment hors démolition ayant répondu à l'enquête

Département de gestion des déchets non inertes non dangereux des entreprises de bâtiment hors démolition	En %
ARIÈGE	6%
HAUTE-GARONNE	47%
GERS	6%
TARN	12%
NON RENSEIGNÉ	12%
HORS RÉGION MIDI-PYRÉNÉES	18%

→ Destination des déchets non inertes non dangereux des entreprises du Bâtiment hors démolition





Outil IV : Entreprises du Bâtiment hors démolition

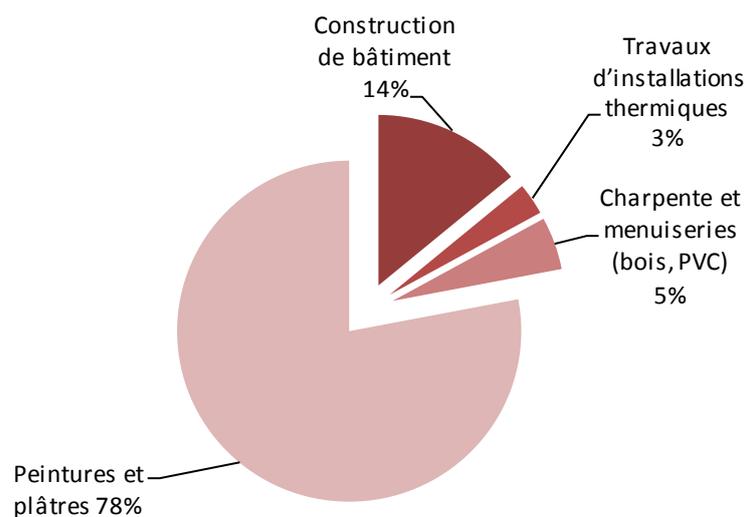


Les déchets dangereux des entreprises du Bâtiment hors démolition



Répartition du tonnage de déchets dangereux des entreprises du Bâtiment hors démolition en fonction de leur activité

Activités des entreprises de bâtiment hors démolition	Production de déchets dangereux En %
Construction de bâtiment	14%
Travaux d'installations thermiques	3%
Charpente et menuiseries (bois, PVC)	5%
Peintures et plâtres	78%





Outil IV : Entreprises du Bâtiment hors démolition

Informations complémentaires (tous types de déchets)



Le tri de tous les types de déchets par les entreprises du Bâtiment hors démolition

85% des entreprises du bâtiment hors démolition déclarent trier leurs déchets et 80% déclarent ne pas avoir de problème pour effectuer ce tri.

Répartition de la fréquence de tri des déchets en fonction de leur typologie		Occurrences En %
Déchets inertes	Béton	1%
	Carrelage, plâtre, ciment	2%
	Gravats, terres, inertes	6%
Déchets non inertes non dangereux	Bois	19%
	Cartons, papiers d'emballage	11%
	Déchets verts	1%
	Mélange de déchets non dangereux	18%
	Fer	13%
	Plastique, matériaux alu + PVC	7%
	Tout venant, autre	1%
	Tuiles, ardoises	3%
	Autres métaux	5%
	vitrage	1%
Déchets dangereux	Peinture, colle solvants	12%
	Autres déchets dangereux	1%
Total		100%

Ce sont le bois, les cartons et emballages, les ferrailles et les déchets de peintures et solvants qui sont le plus souvent cités dans les déchets triés par les entreprises du bâtiment.

Les entreprises du Bâtiment hors démolition ayant déclaré rencontrer des difficultés pour le tri des déchets ont évoqué les raisons suivantes :

- Coûts prohibitifs
- Difficulté à trouver les sites à remblayer
- Lieux de gestion éloignés
- Evacuation des déblais de terrassements « compliqués »
- Heures d'ouverture des déchèteries inadaptées
- Manque d'espace pour trier sur le chantier
- Manque de plateformes dédiées aux professionnels



Outil IV : Entreprises du Bâtiment hors démolition

Informations complémentaires (tous types de déchets)

→ SOGED (schéma d'organisation et de gestion des déchets) et bordereaux de suivi

60% des entreprises du bâtiment déclarent ne pas avoir de SOGED imposé sur leurs chantiers.

Parmi ceux qui déclarent avoir des SOGED, ceux-ci sont respectés dans 70% des cas mais 60% des entreprises déclarent qu'il n'y a pas toujours de contrôle de fin de chantier.

Les bordereaux de suivi des déchets transmis au maître d'ouvrage :

Bordereau de suivi transmis	En %
Oui	31%
Non	48%
Pas toujours	21%

En moyenne, 7% des chantiers de 2013 comprenaient un diagnostic déchets préalable remis par le maître d'ouvrage.

Sigle	Lexique
DD	Déchets Dangereux
DI	Déchets Inertes
DND	Déchets Non Dangereux
TP	Travaux publics
BTP	Bâtiment & Travaux Publics
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
ISDD	Installations de Stockage de Déchets Dangereux
ISDND	Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux
ISDI	Installations de stockage de déchets inertes
SOGED	Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets

Avec la participation de:



PRÉFET
DE LA RÉGION
MIDI-PYRÉNÉES



Conception, rédaction et mise en forme:



Comité régional de la concertation
du bâtiment, des travaux publics
et des matériaux de construction
Midi-Pyrénées

40, Boulevard des Récollets
31400 Toulouse

tél : 05 61 73 44 83
Jocelyne BLASER et Stéphanie
FOURCADE

contact@crcbtp.fr
www.crcbtp.fr



Observatoire Régional des Déchets
en Midi-Pyrénées

Technoparc Bâtiment 9
55 rue Jean Bart
31670 LABEGE

tél : 05 61 39 12 75
Chloé MAISANO

ordimip@ordimip.com
www.ordimip.com

Avec le concours financier de :

